

Le grand débat de la politique extérieure à la Chambre

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

M. PEZET ESTIME QUE LA S.D.N. EST « NOTRE SEULE SAUVEGARDE »

M. PEZET (Morbihan), démocrate populaire, monte à la tribune. Il constate que le conflit italo-éthiopien trouble les esprits par ses repercussions à Genève. Nos amis de l'Europe centrale sont inquiets de l'opposition apparente entre la paix et le pacte. Le pacte est resté jusqu'ici pour tous les gouvernements la règle de notre action internationale. Mais les journaux qui soutiennent le gouvernement ne pensent pas comme lui. Le député de Morbihan fait faire à la Chambre un tour d'horizon sur notre politique extérieure depuis 1918.

Le député de Morbihan rappelle les accords et les traités d'assistance mutuelle que la France a signés avec un certain nombre de peuples, pour leur faire prendre en charge une partie de ses risques. Les articles du pacte ont partout été maintenus dans ces accords particuliers. Nos actes nous suivent, Messieurs, les ouvriers et les paysans de France savent qu'ils doivent être engagés dans la guerre, même si nos frontières ne sont pas violées.

« Notre pays, en raison des causes de ce conflit, ne peut pas se désolidariser, nous ne pouvons donc pas le laisser faire. » M. Xavier VALLAT. — Voilà les conséquences de la politique du Covenant. Mobilisation du soldat français (Applaudissements à droite).

M. PEZET. — Si nous n'en voulons pas, nous ne pouvons pas nous désolidariser. M. Xavier VALLAT. — Les mêmes qui ont voté le pacte Briand-Kellogg qui metait la guerre, toutes les guerres hors la loi, viennent nous proposer de nous désolidariser. « Nous voulons participer à toutes les guerres. » (Applaudissements à droite).

M. Pierre COT. — Je ne peux, comme rapporteur du pacte Briand-Kellogg, vous laisser passer ce pacte. Briand-Kellogg comporte la renonciation à la guerre comme instrument de politique, mais il a été admis d'une façon expresse par la communauté internationale que le pacte Briand-Kellogg ne serait faire obstacle à l'assistance mutuelle (Applaudissements à gauche).

M. PEZET. — Si on bouscule chez nous le pacte de la Société des Nations, à la fin on rend inopérant le pacte de la Société des Nations. M. de NADAILLAC. Interrompant. — Nous ne ferons que suivre l'exemple de l'Angleterre.

M. PEZET. — Nous ne pourrions peut-être plus compter, le cas échéant, sur l'aide de nos amis. Je demande que le président du Conseil repete que la Société des Nations est notre seule sauvegarde. Le doute de nous n'est pas, mais nous ne pouvons pas nous désolidariser (Applaudissements nombreux bancs).

M. LE COUR GRANDMAISON PARLE DE LA CONFERENCE NAVALE

M. Le Cour Grandmaison (Loire-Inférieure), indépendant, monte à la tribune. M. LE COUR GRANDMAISON constate, à l'heure où nous participons à la Conférence navale, que la France n'est plus, comme il y a un siècle, la compétitrice de l'Angleterre sur l'emplacement des mers. Ce sont les Etats-Unis et le Japon qui tentent de se mesurer à son niveau. Il est difficile de dissimuler la construction d'un gigantesque cuirassé, à l'heure où nous sommes désarmés de nos cuirassés. Ce doit être par le désarmement naval que l'on doit commencer. C'est notre honneur que de participer à la Conférence de Londres réussisse ; l'échec de cette Conférence serait l'annulation de l'article 8 du Covenant.

« L'Etat qui ne peut que fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

Le député de la Loire-Inférieure approuve le projet britannique. Il souhaite que la France, dans la Conférence, n'ait été dupée, ne repousse pas l'idée de fixer pour une certaine période nos besoins navals. M. APPEL. — Il est dangereux pour la France de s'engager pour une longue période au sujet de nos constructions navales ; elle ne doit pas s'engager pour plus d'un an.

M. LE COUR GRANDMAISON rappelle que les hommes d'Etat anglais ont souligné l'avantage qui est résulté pour la France de l'accord naval anglo-allemand. La France n'est-elle pas assurée d'une supériorité de tonnage de 43 p. 100 par rapport au tonnage allemand ? Il faut adopter, vis-à-vis du projet britannique, une attitude très nette : l'accepter ou proposer autre chose. (Appl. droite et au centre). La discussion générale est close.

La séance est suspendue à 10 h. 15.

LES ORDRES DU JOUR

A la reprise, le président donne lecture des ordres du jour. Le premier est de MM. Yvon Delbos, Pierre Cot, Campinchi : La Chambre, reconnaissant que le gouvernement n'est pas donné plus nettement à la politique contante de la France depuis 1918, sollicite de la paix dans le présent et dans l'avenir, mettant ainsi au premier plan de ses préoccupations la sécurité nationale essentiellement liée au respect du pacte de la S.D.N., repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

La deuxième ordre du jour est de M. Archer. Le troisième, de MM. de Chappedelaine, Adrien Darcis et Thellier, est ainsi conçu : « La Chambre, fidèle aux plus nobles traditions françaises, approuvant les déclarations du gouvernement, lui fait confiance pour poursuivre, dans le respect du Pacte de la Société des Nations, son œuvre de conciliation, d'entente internationale et de paix et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

« L'assise, la sécurité collective soit demain pour la France une garantie. » M. CAMPINCHI, radical-socialiste, déclare qu'il condamne la politique du Pacte. L'orateur rend hommage à la politique suivie par l'Angleterre. Celle-ci est décidée plus que jamais à pratiquer la politique de paix de la S. D. N. Mais elle n'entend pas la faire seule. M. Laval doit s'expliquer, dit-il.

M. CAMPINCHI déclare que le vœu radical, dans sa grande majorité, votera contre l'ordre du jour de confiance au gouvernement.

M. GUERNIER, gauche radicale, déclare que ses amis et lui voteront pour le gouvernement. « Certains, dit-il, veulent que le vote que je viens de faire soit un geste de menace pour l'Italie. Nous nous y refusons. » (Applaudissements droite, centre et divers bancs).

M. DARRIEU, gauche indépendante, déclare qu'il approuve la politique extérieure de M. Laval. La France a signé un pacte ; elle doit le respecter.

M. MOCK, démocrate populaire, votera pour le pacte de la Société des Nations. Les travailleurs français ne peuvent qu'approuver la politique du gouvernement pour concilier la sauvegarde de la paix et l'application du Covenant.

M. AMIDIEU DU CLOS, attaque M. Cot, qui veut qu'il soutienne les sanctions devant la Chambre, réclame cependant comme représentants des Savoyards, l'arrêt des sanctions.

M. COT réplique qu'il est partisan de l'application des sanctions, mais qu'il estime que ceux qui en souffrent, doivent être indemnisés.

Un peu de tumulte

M. Philippe HENRIOT déclare que ce ne sont pas les contribuables qui doivent payer.

Des députés de gauche et d'extrême gauche interviennent bruyamment et les paroles de M. COT se perdent dans le bruit.

Le député de la Savoie réplique qu'il y a un principe de solidarité nationale qui doit jouer en faveur des Français qui souffrent de l'application des sanctions.

M. AMIDIEU DU CLOS. — Dans votre proposition de loi, il n'est pas fait mention de la Savoie, il n'est pas fait mention des communes de Modane et de Fourruar (Rires).

« Votre castillisme, M. Pierre Cot, prouve que vous avez été, comme moi, un bon élève de Jules Ferry. Peut-être reprocher à M. Pierre Laval de nous avoir évité des catastrophes ? Pour moi je le remercie de s'être souvenu qu'il n'est pas seulement le défenseur de la paix, mais qu'il est également le défenseur de la France. » (Appl. à droite, cent.)

La suite du débat est renvoyée à 15 h. La séance est levée à 12 h. 10.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Fernand BOUJISSE.

« De nombreuses personnes se pressent dans les galeries et les tribunes publiques. La tribune diplomatique est occupée par les représentants des principales nations. » M. Pierre Laval est assis au banc du gouvernement ainsi que MM. P.-E. Flandin, Rollin, Mario-Roustan, Piétri, Léon Berard, Cathala, Laurent Eynac, Bliard.

LES DERNIERS ORATEURS

L'ordre du jour appelle la suite des explications de vote dans le débat sur la politique extérieure du gouvernement.

M. Henri HAYE

M. Henri HAYE déclare qu'il a cherché en vain dans les explications des adversaires du gouvernement le moyen d'éviter une extension du conflit italo-éthiopien. Les successeurs de M. Pierre Laval seraient donc contraints à suivre sa politique de conciliation.

M. Henri HAYE. — Pour moi, dès lors que nous sommes en présence d'un acte de subordination totale à la politique de la Grande-Bretagne. (Applaudissements droite, centre ; bruit à gauche). Nous sommes résolus, quant à nous, à ne pas considérer comme négligeable l'opinion publique française.

« M. de Monzie (Union socialiste) déclare qu'il votera contre le gouvernement, mais non sans regret. Il n'est pas en accord, en effet, avec ceux qui ont critiqué l'attitude de la France devant le Conseil, mais il lui reproche de ne pas avoir persisté dans les grands desseins qu'il avait entrepris. Il fallait choisir pour l'Allemagne du Dr. Reich qui veut la paix. Or, une incertitude sur les desseins de M. Laval continue à peser sur l'Europe. »

M. HÉRAUD (centre républicain) regrette que le débat ait été réduit à une question de ménage autour de la personnalité de M. Laval. Il faudrait constater, au contraire, que les actes du gouvernement ont été conformes aux intérêts de la France, qu'il est évité la guerre, qu'il a obtenu en tant que tel l'alliance franco-anglaise. La France est allée au delà du pacte. M. Laval a dit à l'Angleterre que la France serait à ses côtés en cas d'agression quelconque de l'application des sanctions.

M. Marcel HÉRAUD. — Est-ce qu'il y a un gouvernement qui, demain, si le cabinet de M. Pierre Laval était renversé, ne pourrait à votre tour, en tant que gouvernement anglais, mobiliser un navire de guerre, un avion ou un seul homme ? Dites-le (appl. à dr. et cent.). Quelle serait la force du ministre de demain si vous aviez renversé M. Laval sous l'impression de l'opinion anglaise (appl. dr. et cent.).

M. Camille PICARD

M. Camille PICARD (Voixes), radical-socialiste, parle au nom d'un certain nombre de radicaux des départements de l'Est.

« Il faut, dit-il, que la France soit prête à faire face à une nouvelle agression. Il ne voit pas sans crainte s'élever une autre politique sur les ruines de la sécurité collective. Il veut être attaché à la politique traditionnelle de la France depuis quinze ans. Il ne veut pas qu'un précédent de carence puisse être un jour invoqué contre nous (appl. à gau. et inv. gauche). »

M. CREYSEL (indépendant) intervient : « En renversant le cabinet, demandez-lui quelle autre politique suivirait-voilà ? Aucune proposition sérieuse n'a été faite par les adversaires du gouvernement. Toute question de territoire, d'Italie, vous la considérez comme une prime à l'agresseur. Convoquez-vous l'espérance fallacieuse de mettre à genoux 43 millions d'hommes ? »

« Du fait des sanctions, le nombre des chômeurs a augmenté à Modane, à Saint-Etienne... » M. Henri HAYE, d'accord avec l'orateur, va interrompre, le président de la Chambre s'y oppose.

Les députés du centre insistent pour que M. Henri HAYE puisse parler. Les socialistes tapent leurs pupitres.

M. DARRIEU, gauche indépendante, déclare qu'il approuve la politique extérieure de M. Laval. La France a signé un pacte ; elle doit le respecter.

M. MOCK, démocrate populaire, votera pour le pacte de la Société des Nations. Les travailleurs français ne peuvent qu'approuver la politique du gouvernement pour concilier la sauvegarde de la paix et l'application du Covenant.

M. AMIDIEU DU CLOS, attaque M. Cot, qui veut qu'il soutienne les sanctions devant la Chambre, réclame cependant comme représentants des Savoyards, l'arrêt des sanctions.

M. COT réplique qu'il est partisan de l'application des sanctions, mais qu'il estime que ceux qui en souffrent, doivent être indemnisés.

Un peu de tumulte

M. Philippe HENRIOT déclare que ce ne sont pas les contribuables qui doivent payer.

Des députés de gauche et d'extrême gauche interviennent bruyamment et les paroles de M. COT se perdent dans le bruit.

Le député de la Savoie réplique qu'il y a un principe de solidarité nationale qui doit jouer en faveur des Français qui souffrent de l'application des sanctions.

M. AMIDIEU DU CLOS. — Dans votre proposition de loi, il n'est pas fait mention de la Savoie, il n'est pas fait mention des communes de Modane et de Fourruar (Rires).

« Votre castillisme, M. Pierre Cot, prouve que vous avez été, comme moi, un bon élève de Jules Ferry. Peut-être reprocher à M. Pierre Laval de nous avoir évité des catastrophes ? Pour moi je le remercie de s'être souvenu qu'il n'est pas seulement le défenseur de la paix, mais qu'il est également le défenseur de la France. » (Appl. à droite, cent.)

La suite du débat est renvoyée à 15 h. La séance est levée à 12 h. 10.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Fernand BOUJISSE.

« De nombreuses personnes se pressent dans les galeries et les tribunes publiques. La tribune diplomatique est occupée par les représentants des principales nations. » M. Pierre Laval est assis au banc du gouvernement ainsi que MM. P.-E. Flandin, Rollin, Mario-Roustan, Piétri, Léon Berard, Cathala, Laurent Eynac, Bliard.

LES DERNIERS ORATEURS

L'ordre du jour appelle la suite des explications de vote dans le débat sur la politique extérieure du gouvernement.

M. Henri HAYE

M. Henri HAYE déclare qu'il a cherché en vain dans les explications des adversaires du gouvernement le moyen d'éviter une extension du conflit italo-éthiopien. Les successeurs de M. Pierre Laval seraient donc contraints à suivre sa politique de conciliation.

M. Henri HAYE. — Pour moi, dès lors que nous sommes en présence d'un acte de subordination totale à la politique de la Grande-Bretagne. (Applaudissements droite, centre ; bruit à gauche). Nous sommes résolus, quant à nous, à ne pas considérer comme négligeable l'opinion publique française.

M. HÉRAUD (centre républicain) regrette que le débat ait été réduit à une question de ménage autour de la personnalité de M. Laval. Il faudrait constater, au contraire, que les actes du gouvernement ont été conformes aux intérêts de la France, qu'il est évité la guerre, qu'il a obtenu en tant que tel l'alliance franco-anglaise. La France est allée au delà du pacte. M. Laval a dit à l'Angleterre que la France serait à ses côtés en cas d'agression quelconque de l'application des sanctions.

M. Marcel HÉRAUD. — Est-ce qu'il y a un gouvernement qui, demain, si le cabinet de M. Pierre Laval était renversé, ne pourrait à votre tour, en tant que gouvernement anglais, mobiliser un navire de guerre, un avion ou un seul homme ? Dites-le (appl. à dr. et cent.). Quelle serait la force du ministre de demain si vous aviez renversé M. Laval sous l'impression de l'opinion anglaise (appl. dr. et cent.).

M. Camille PICARD

M. Camille PICARD (Voixes), radical-socialiste, parle au nom d'un certain nombre de radicaux des départements de l'Est.

« Il faut, dit-il, que la France soit prête à faire face à une nouvelle agression. Il ne voit pas sans crainte s'élever une autre politique sur les ruines de la sécurité collective. Il veut être attaché à la politique traditionnelle de la France depuis quinze ans. Il ne veut pas qu'un précédent de carence puisse être un jour invoqué contre nous (appl. à gau. et inv. gauche). »

M. CREYSEL (indépendant) intervient : « En renversant le cabinet, demandez-lui quelle autre politique suivirait-voilà ? Aucune proposition sérieuse n'a été faite par les adversaires du gouvernement. Toute question de territoire, d'Italie, vous la considérez comme une prime à l'agresseur. Convoquez-vous l'espérance fallacieuse de mettre à genoux 43 millions d'hommes ? »

« Du fait des sanctions, le nombre des chômeurs a augmenté à Modane, à Saint-Etienne... » M. Henri HAYE, d'accord avec l'orateur, va interrompre, le président de la Chambre s'y oppose.

Les députés du centre insistent pour que M. Henri HAYE puisse parler. Les socialistes tapent leurs pupitres.

M. DARRIEU, gauche indépendante, déclare qu'il approuve la politique extérieure de M. Laval. La France a signé un pacte ; elle doit le respecter.

M. MOCK, démocrate populaire, votera pour le pacte de la Société des Nations. Les travailleurs français ne peuvent qu'approuver la politique du gouvernement pour concilier la sauvegarde de la paix et l'application du Covenant.

M. AMIDIEU DU CLOS, attaque M. Cot, qui veut qu'il soutienne les sanctions devant la Chambre, réclame cependant comme représentants des Savoyards, l'arrêt des sanctions.

M. COT réplique qu'il est partisan de l'application des sanctions, mais qu'il estime que ceux qui en souffrent, doivent être indemnisés.

« Notre pays, en raison des causes de ce conflit, ne peut pas se désolidariser, nous ne pouvons donc pas le laisser faire. » M. Xavier VALLAT. — Voilà les conséquences de la politique du Covenant. Mobilisation du soldat français (Applaudissements à droite).

M. PEZET. — Si nous n'en voulons pas, nous ne pouvons pas nous désolidariser. M. Xavier VALLAT. — Les mêmes qui ont voté le pacte Briand-Kellogg qui metait la guerre, toutes les guerres hors la loi, viennent nous proposer de nous désolidariser. « Nous voulons participer à toutes les guerres. » (Applaudissements à droite).

M. Pierre COT. — Je ne peux, comme rapporteur du pacte Briand-Kellogg, vous laisser passer ce pacte. Briand-Kellogg comporte la renonciation à la guerre comme instrument de politique, mais il a été admis d'une façon expresse par la communauté internationale que le pacte Briand-Kellogg ne serait faire obstacle à l'assistance mutuelle (Applaudissements à gauche).

M. PEZET. — Si on bouscule chez nous le pacte de la Société des Nations, à la fin on rend inopérant le pacte de la Société des Nations. M. de NADAILLAC. Interrompant. — Nous ne ferons que suivre l'exemple de l'Angleterre.

M. PEZET. — Nous ne pourrions peut-être plus compter, le cas échéant, sur l'aide de nos amis. Je demande que le président du Conseil repete que la Société des Nations est notre seule sauvegarde. Le doute de nous n'est pas, mais nous ne pouvons pas nous désolidariser (Applaudissements nombreux bancs).

M. LE COUR GRANDMAISON PARLE DE LA CONFERENCE NAVALE

M. Le Cour Grandmaison (Loire-Inférieure), indépendant, monte à la tribune. M. LE COUR GRANDMAISON constate, à l'heure où nous participons à la Conférence navale, que la France n'est plus, comme il y a un siècle, la compétitrice de l'Angleterre sur l'emplacement des mers. Ce sont les Etats-Unis et le Japon qui tentent de se mesurer à son niveau. Il est difficile de dissimuler la construction d'un gigantesque cuirassé, à l'heure où nous sommes désarmés de nos cuirassés. Ce doit être par le désarmement naval que l'on doit commencer. C'est notre honneur que de participer à la Conférence de Londres réussisse ; l'échec de cette Conférence serait l'annulation de l'article 8 du Covenant.

« L'Etat qui ne peut que fut le traité de Washington ; on établit une hiérarchie permanente pour les marines des principales puissances maritimes. La Conférence de Washington ne fit que ajouter une chance de conflit de plus à celles qui existaient déjà. »

Le député de la Loire-Inférieure approuve le projet britannique. Il souhaite que la France, dans la Conférence, n'ait été dupée, ne repousse pas l'idée de fixer pour une certaine période nos besoins navals. M. APPEL. — Il est dangereux pour la France de s'engager pour une longue période au sujet de nos constructions navales ; elle ne doit pas s'engager pour plus d'un an.

M. LE COUR GRANDMAISON rappelle que les hommes d'Etat anglais ont souligné l'avantage qui est résulté pour la France de l'accord naval anglo-allemand. La France n'est-elle pas assurée d'une supériorité de tonnage de 43 p. 100 par rapport au tonnage allemand ? Il faut adopter, vis-à-vis du projet britannique, une attitude très nette : l'accepter ou proposer autre chose. (Appl. droite et au centre). La discussion générale est close.

La séance est suspendue à 10 h. 15.

LES ORDRES DU JOUR

A la reprise, le président donne lecture des ordres du jour. Le premier est de MM. Yvon Delbos, Pierre Cot, Campinchi : La Chambre, reconnaissant que le gouvernement n'est pas donné plus nettement à la politique contante de la France depuis 1918, sollicite de la paix dans le présent et dans l'avenir, mettant ainsi au premier plan de ses préoccupations la sécurité nationale essentiellement liée au respect du pacte de la S.D.N., repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

La deuxième ordre du jour est de M. Archer. Le troisième, de MM. de Chappedelaine, Adrien Darcis et Thellier, est ainsi conçu : « La Chambre, fidèle aux plus nobles traditions françaises, approuvant les déclarations du gouvernement, lui fait confiance pour poursuivre, dans le respect du Pacte de la Société des Nations, son œuvre de conciliation, d'entente internationale et de paix et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

LES DERNIERS ORATEURS

L'ordre du jour appelle la suite des explications de vote dans le débat sur la politique extérieure du gouvernement.

M. Henri HAYE

M. Henri HAYE déclare qu'il a cherché en vain dans les explications des adversaires du gouvernement le moyen d'éviter une extension du conflit italo-éthiopien. Les successeurs de M. Pierre Laval seraient donc contraints à suivre sa politique de conciliation.

M. Henri HAYE. — Pour moi, dès lors que nous sommes en présence d'un acte de subordination totale à la politique de la Grande-Bretagne. (Applaudissements droite, centre ; bruit à gauche). Nous sommes résolus, quant à nous, à ne pas considérer comme négligeable l'opinion publique française.

M. HÉRAUD (centre républicain) regrette que le débat ait été réduit à une question de ménage autour de la personnalité de M. Laval. Il faudrait constater, au contraire, que les actes du gouvernement ont été conformes aux intérêts de la France, qu'il est évité la guerre, qu'il a obtenu en tant que tel l'alliance franco-anglaise. La France est allée au delà du pacte. M. Laval a dit à l'Angleterre que la France serait à ses côtés en cas d'agression quelconque de l'application des sanctions.

M. Marcel HÉRAUD. — Est-ce qu'il y a un gouvernement qui, demain, si le cabinet de M. Pierre Laval était renversé, ne pourrait à votre tour, en tant que gouvernement anglais, mobiliser un navire de guerre, un avion ou un seul homme ? Dites-le (appl. à dr. et cent.). Quelle serait la force du ministre de demain si vous aviez renversé M. Laval sous l'impression de l'opinion anglaise (appl. dr. et cent.).

M. Camille PICARD

M. Camille PICARD (Voixes), radical-socialiste, parle au nom d'un certain nombre de radicaux des départements de l'Est.

Pourquoi les allocations de Novembre au titre de l'Encouragement National aux Familles Nombreuses n'ont-elles pas encore été payées ?

CE QU'ON DÉCLARE DANS LES SERVICES OFFICIELS

Ce qu'on dit à l'Hôtel de Ville de Lille

« L'Hôtel de Ville de Lille, M. Charles BARTHELEMY, adjoint au maire, délégué par M. Roger SALENGRO aux services de la solidarité sociale, qui s'inquiète aussi de cette question et qui est récemment intervenu auprès des pouvoirs publics, a bien voulu nous déclarer :

« Déjà, l'année dernière nous nous sommes trouvés devant pareil fait, les services départementaux, faute de crédits, avaient dû surseoir au paiement de ces allocations. Nous sommes alors intervenus et avons obtenu une mesure exceptionnelle pour les Lillois. Cette année il n'en est pas de même, malgré nos réclamations, le paiement qui devait s'opérer les 18 et 21 décembre pour l'allocation de novembre n'a pas eu lieu. D'après les renseignements que je possède, les responsables sont à Paris, au ministère de la Santé publique.

« Nous sommes heureux de votre visite, car cela nous donne l'occasion de faire connaître à la population que l'administration municipale de Lille n'est point responsable et que elle a protesté de la façon la plus véhémente contre ce scandale qui prive les familles nombreuses d'une allocation déjà trop réduite à notre gré. »

« Ajoutons que le montant des allocations de cet ordre s'élève à un million 300.000 francs pour le mois de novembre dans le Nord.

Ce qu'on dit à la Préfecture du Nord

A la Préfecture du Nord on nous a déclaré :

« Les crédits nécessaires n'ont pas encore été mis à notre disposition. Nous avons écrit au ministère de la Santé publique et nous allons l'alerter par télégramme à nouveau. Nous pensons que ce retard est consécutif à l'embouteillage qu'à la fin de l'année, connaissent tous les services des ministères. Le cas d'ailleurs tendant à se produire tous les ans à pareille époque. Nos démarches ne manqueront pas d'être efficaces et nous croyons qu'il nous sera possible dans un court délai, de transmettre aux ministères les délégations de crédits nécessaires au règlement des allocations au titre de l'Encouragement national aux familles nombreuses. »

Président prévient ses collègues qu'il y aura séance ce soir à 21 h. pour le vote des projets de loi de loi, pour les lois, la liberté de la presse et le port de la main armée.

L'ordre du jour de confiance de MM. DE CHAPPEDELAINE, DARIAC et THELLIER, est voté par 304 voix contre 261. Le Gouvernement avait posé la question de confiance.

La séance est suspendue à 19 h. 15, jusqu'à 21 heures.

La famille des frères ARBEL, fils de l'ancien sénateur de la Loire, maître de forges ayant donné leur nom à la firme métallurgique bien connue de notre région, nous prient de faire part qu'ils ont un lieu de parenté ni d'alliance avec une personne qui est à l'origine d'une instruction criminelle dans le Midi de la France. 041

DE NOMBREUX COMMUNISTES ARRÊTÉS EN URUGUAY

Montevideo, 28. — A la suite de la rupture des relations diplomatiques avec l'U.R.S.S., de nombreux dirigeants communistes ont été arrêtés, on annonce que le gouvernement a l'intention de déclarer hors la loi le parti communiste.

UNE RUE PAUL BOURGET A PARIS

Paris, 28. — Sur la proposition de Lionel NASTOR, conseiller du 15^e arrondissement, l'assemblée municipale sera appelée, au cours d'une prochaine session, à donner le nom de Paul Bourget à une voie de Paris.

M. FLEURY PROUST, maire de Douai, a donné sa démission du Parti radical-socialiste

La femme inconnue est M^{lle} J. Willemot, demeurant à Seclin et la malheureuse a bien été accidentellement happée par un train au passage à niveau

Il n'y a plus de mystère. L'identification de la femme inconnue découverte jeudi soir sur les voies de la gare de Wattignies-Templeries a supprimé tous les points d'interrogation que se posaient les enquêteurs et nous-mêmes.

Quoque tragique, l'histoire est devenue banale.

Un petit voyage

Mme Julia WILLEMOT, née Crombes âgée de 51 ans, habitait avec sa fille Germaine, à Seclin, rue de Lille.

Jeudi, elle quitta Seclin pour se rendre à Wattignies, avec sa fille Germaine, Willemot, mécanicien, 117, route Nationale. Elle y ramena son petit-fils, qui avait passé la fête de Noël à Seclin.

Elle ne s'attendait pas à Wattignies et se disposait à prendre le train de 18 h. 58 qui devait la ramener à Seclin, elle prit aussitôt la direction de la gare. Elle franchit le passage à niveau et c'est à ce moment qu'elle fut happée par le train. Elle fut projetée à 10 mètres de hauteur et se cassa le cou.

Le passage à niveau, au fait, était-il éclairé ?

Malentendu

Si personne de sa famille ne s'inquiète de son absence c'est que d'un quart, sa fille de Seclin croyait que son fils l'avait retenue à Wattignies et d'autre part, que son fils croyait qu'elle était arrivée sans encombre à Seclin.

Ce n'est qu'après vingt-cinq heures d'absence que le fils et la fille inquiètes se renseignèrent et apprirent la vérité. Les premiers renseignements recueillis la nuit même de l'accident tendant à présenter la victime comme une jeune femme élégante dérouterent ses enfants et comme au surplus, les papiers contenus dans le sac à main de la malheureuse ont été répertoriés à plusieurs kilomètres du passage à niveau, le mystère apparut qui donnait lieu à diverses suppositions.

Le corps a été ramené à Seclin.

BOISSIERE des TRAINS de la C^o du Nord

GUIDE INCOMPARABLE Consultez le PLUS COMPLET des notes de la SEULE PRATIQUE BIEN VÉRIFIÉE

Lors des élections cantonales générales d'octobre 1934, MM. DELFOLIE et le Docteur LEGRAND, radicaux indépendants, avaient été élus au premier tour, avec respectivement 4.503 et 4.496 voix, contre MM. G. TISON (Soc.) 1.505 ; HERENT (Soc.) 1.471 ; DOMISE (Oom.) 2.312 ; SEMAT, (Oom.) 2.784 voix.